

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 016_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA COMMUNICATION.

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 fixant des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints ;

La délibération n°012/2020 du 29 mai 2020 portant indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

La délibération n° 014_2021 du 2 avril 2021 décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué ;

CONSIDERANT que :

Le montant de l'enveloppe indemnitaire globale égal au total des indemnités maximales du maire et des trois adjoints (pour mémoire : 51.6% IB 1027 + 3 x 19.8% IB 1027) soit 4 317.21 € ;

Les taux des indemnités précédemment votés (Maire : 41%, Adjoints : 14.50%, Conseillers municipaux : 6 %) et le montant de l'enveloppe indemnitaire ainsi calculé de 3 986.41 € ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire,

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **ATTRIBUER** au 4^{ème} conseiller municipal délégué une indemnité de 6% de l'indice brut 1027 (indice terminal fonction publique) ;
- **VALIDER** le tableau des indemnités aux élus modifié comme suit :

FONCTION	BENEFICIAIRE	INDEMNITE ALLOUEE EN %	INDEMNITE ALLOUEE EN €	MAJORATION	TOTAL EN %
Maire	Jocelyne DURUT	41.00%	1 594.65 €	0	41.00%
1er adjoint	Philippe BLERVAQUE	14.50%	563.96 €	0	14.50%
2e adjoint	Catherine	14.50%	563.96 €	0	14.50%
3e adjoint	Eddy ROLIN	14.50%	563.96 €	0	14.50%

1er conseiller municipal	Catherine GODEGEBUER	6.00%	233.36 €	0	6.00%
2e conseiller municipal	Elisabeth PHILIPPOT	6.00%	233.36 €	0	6.00%
3e conseiller municipal	Clément WALBROU	6.00%	233.36 €	0	6.00%
4e conseiller municipal	Justine DURETETE	6.00%	233.36 €	0	6.00%
TOTAL		108.50%	4 219.98 €	0	108.50%

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902933-20210402-016_2021-DE

